21.12.2022 – 09:00 Uhr

# Le CIPI met en garde contre l'utilisation des bougies en cire sur le sapin de Noël

*Bern (ots) -*

**Les bougies en cire - aussi belle que soit leur lueur - comportent toujours un risque élevé de provoquer un incendie. Si elles sont allumées sur le sapin de Noël, le danger est particulièrement grand. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI explique comment réduire considérablement les risques pendant les fêtes.**

Si une bougie allumée se renverse sur un sapin de Noël sec, celui-ci peut s'enflammer en quelques secondes seulement. Il est d'usage de placer le sapin dans le salon : le feu peut alors rapidement se propager à d'autres objets combustibles comme les canapés, les rideaux ou les meubles. Avec un tel scénario, le réveillon de Noël se transforme vite en catastrophe. Les bougies et guirlandes à LED offrent une bonne alternative aux bougies traditionnelles et elles sont surtout sans danger.

Le CIPI recommande les mesures de sécurité suivantes pour le sapin de Noël :

- En attendant de décorer le sapin, il faut l'entreposer dans un lieu frais, à l'abri du vent, des rayons du soleil et du gel.
- Installer le sapin le plus tard possible dans l'appartement et ne pas le placer à proximité d'un radiateur ou d'une cheminée.
- Observer une distance suffisante par rapport aux matières textiles, aux décorations et aux autres matériaux inflammables.
- Utiliser un pied pour sapin de Noël afin que le sapin soit stable et qu'il ne puisse pas basculer. Remplir le pied d'eau et ajouter jusqu'à deux litres d'eau par jour.
- Ne jamais quitter des yeux les bougies allumées
- Les branches de sapin se courbent avec le temps. C'est pourquoi il faut vérifier régulièrement que les bougies sont encore bien fixes et qu'elles sont suffisamment éloignées des branches.
- Lors du déballage des cadeaux, il faut faire particulièrement attention à ce que le papier cadeau ne prenne pas feu. Prévoir un seau d'eau ou un extincteur près du sapin de Noël.

En cas d'incendie, il faut immédiatement alerter les sapeurs-pompiers (numéro d'urgence 118). Ce n'est qu'après avoir mis les personnes et les animaux en sécurité que l'on peut tenter d'éteindre par soi-même les incendies de petite taille. L'important est de ne jamais se mettre en danger.

L'ensemble des informations autour du thème de la sécurité à Noël peuvent être consultées sur le site Internet du CIPI à l'adresse **bfb-cipi.ch/securite-noel**

Contact:

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI
T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100900467 abgerufen werden.